

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LUCY-LE-BOIS
SÉANCE DU 29 JANVIER 2021 A 19 HEURES 00**

Date de convocation : 22 janvier 2021
Nombre de Membre en exercice : 10
Nombre de Membre présents : 9
Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise, M. Hugues de CHASTELLUX, Mme LAFAIX Françoise, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, M. GOYET Julien et Mme BALACÉ Émilie.

Absent excusé :

Absent : M. BOUILLARD Baptiste arrivé à 20h05.

Départ : M. Hugues de CHASTELLUX, départ à la fin du point n° 4 inscrit à l'ordre du jour.

Secrétaire élue : Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020.

Sur le compte rendu du 18 décembre 2020 une faute de frappe a été identifiée au point 3, redevance affouages, il faut lire redevance actuelle de 35 € et non 30 €.

Sans autre remarque formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Devis ETEB Lucotte pour sécuriser et mettre aux normes l'installation électrique des sonneries des cloches au niveau du beffroi de l'église.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la vérification annuelle de l'équipement mécanique du beffroi du clocher, des installations cloches et sonneries, ainsi que la distribution de l'heure par l'entreprise ETEB LUCOTTE le 3 décembre 2020. Il s'avère, suite à ce contrôle, qu'il devient nécessaire de prévoir et mettre en sécurité et aux normes l'installation sonnerie électrique des cloches au niveau du beffroi.

Le devis du 04 décembre 2020 proposé par l'entreprise SARL ETEB LUCOTTE basée à DIJON se chiffre à 1777.84 € HT soit 2133.41 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis proposé pour un montant de 1777.84 € HT soit 2133.41 € TTC.

DÉCIDE d'engager les travaux pour une mise en sécurité et aux normes de l'installation sonnerie électrique des cloches au niveau du beffroi.

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

3 – Projet de site internet et d'information PANNEAUPOCKET.

Projet de site internet.

La commune de Lucy-le-Bois envisage de se doter d'un site internet. Françoise Choron adjoint en charge de la communication expose au conseil municipal avoir pris contact courant décembre avec la société Net15. Basée dans le Cantal, elle réalise depuis une vingtaine d'années des sites internet, pour des entreprises et des communes de toute taille. L'outil WebSee se décline en trois formules, en fonction du nombre de pages souhaité : Essentiel (une dizaine de pages) ; Personnalisé (25 pages) ; Sur mesure (pas de limitation).

Françoise Choron et Françoise Lafaix ont dialogué à la mi-janvier avec un membre de l'équipe Net15. Au vu de la taille de la commune, et sachant qu'il est toujours possible de faire évoluer la formule, elles préconisent le choix de la formule « Essentiel ». Pour un montant de 1.500 euros, la société Net15 fournit la licence, le design du site, les codes couleur, le référencement, ainsi que la réalisation d'une douzaine de pages. Deux heures de formation sont également incluses, à l'intention des personnes qui feront vivre le contenu du site (Françoise Choron, Françoise Lafaix, Julien Goyet). Le transfert et la gestion du nom de domaine seront facturés 39 euros HT par an (46,80

euros TTC). Moyennant un abonnement de 34 euros HT par mois (40,80 euros TTC), la société Net15 assure l'hébergement sur serveur cloud sécurisé, une double sauvegarde hebdomadaire, un support gratuit par email, des mises à jour automatiques et continues de l'outil WebSee. Le conseil municipal donne le feu vert à l'ouverture de ce vaste chantier, dont la réalisation prendra sans doute plusieurs mois et devrait aboutir courant 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE. Le projet de création d'un site internet avec la société NET 15 basée dans le Cantal

DÉCIDE. D'engager la procédure de mise en œuvre de création du site internet en retenant :

La formule « Essentiel ». Pour un montant de 1500 € HT soit 1800 € TTC.

Le transfert et la gestion de notre nom de domaine pour un montant de 39 € HT soit 49.80 € TTC/an.

L'abonnement au services associés et HTTPS pour un montant de 34 € HT soit 40.80 € TTC/mois.

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

Projet d'information et d'alerte sur application mobile PANNEAUPOCKET.

Par ailleurs, afin de disposer rapidement d'un outil de communication de type « flash info », Françoise Choron propose l'inscription de la commune sur l'application PanneauPocket, réalisée et gérée en lien avec l'Association des maires ruraux. Moyennant un abonnement de 130 euros TTC par an, les administrateurs désignés par la commune se connectent à la plate-forme panneaupocket.com pour rédiger des messages d'information et d'alerte ; les habitants et visiteurs qui ont téléchargé gratuitement cette application reçoivent une notification à chaque nouvel événement. Le conseil municipal valide la mise en place de cet outil complémentaire du site internet. Bien sûr, la population sera avisée en temps utile, par la distribution de flyers, de la mise en place de ces deux vecteurs de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE. Le projet d'information et d'alerte des habitants au moyen de l'application mobile PANNEAUPOCKET.

DÉCIDE. D'engager la mise en œuvre de ce programme pour informer et alerter les habitants de la Commune avec l'application mobile PANNEAUPOCKET moyennant un abonnement annuel de 130 € TTC pour les communes adhérentes à l'AMRF.

AUTORISE le Maire à signer les documents se rapportant à cette opération.

4 – Informations des adjoints.

Le 1^{er} adjoint fait part de sa démarche pour approvisionner la commune en terre d'arène au prix de 27 €/m³ afin de reboucher les trous et nids de poule en formation sur les trottoirs au CHANET, le long de la grande rue et autres trottoirs dégradés. Les allées du cimetière seront également rechargées. La location d'une plaque ou d'un cylindre pour compacter l'ensemble est envisagée. La terre d'arène sera en partie stockée en bout de la rue des prés et grande rue.

Il informe le conseil municipal que des travaux urgent pour améliorer l'étanchéité de la toiture de l'église ont été effectués par l'entreprise SARL HUREAU.

Le 2^{ème} Adjoint propose de tenir une permanence chaque fin de mois en mairie. Les modalités et l'information aux administrés restent à définir.

Le 3^{ème} adjoint fait part au conseil municipal de l'état de dégradation de la RD 944 dans la traversée du village et des projections de toutes sortes qui en résultent (débris d'enrobés, gravillons et boues). Ces dégradations risquent de provoquer des accidents envers les personnes et d'endommager les bâtiments ou les menuiseries.

Monsieur Hugues de Chastellux signale qu'il devient urgent de refaire l'étanchéité de l'abreuvoir situé grande rue vers l'intersection avec la route de Girolles. Madame la 3^{ème} adjointe demande un devis pour la réparation de la fontaine vers la route de Girolles à l'entreprise RIOTTE.

Il demande également à ce que soit informé par courrier le locataire de la maison située 71 grande rue pour lui demander de bien vouloir évacuer les détritiques stockés le long de voirie RD 9.

M. Hugues de CHASTELLUX, quitte la réunion à la fin de ce point n° 4 inscrit à l'ordre du jour

5 – Informations et questions diverses.

Prochain conseil municipal le vendredi 26 février 2021

Le maire informe le conseil municipal que le contrat de travail de Thierry OLIVIERI : adjoint technique prend fin le 28 février 2021 et qu'il convient de se positionner pour le renouveler ou non.

Le conseil municipal satisfait du travail de l'agent souhaite renouveler le contrat et le transformer en CDI. Lors du prochain conseil municipal une délibération sera prise en ce sens.

Nouveau achat de matériel pour la commune : Compresseur, nettoyeur HP, débroussailleuse...

Suite au départ en retraite fin juillet de l'adjoint technique pour l'entretien des locaux administratifs ceux-ci ne sont nettoyés que très partiellement et nécessiteraient le remplacement du poste vacant afin que les locaux administratifs soient mieux entretenus. Devant l'avis favorable du conseil municipal, le maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Contrat de travail à un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

6 – Contrat de travail à un adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de prévoir le remplacement de l'adjoint technique territorial de 2^o classe, assurant les fonctions de femme de ménage ou technicienne de surface, qui est partie en retraite le 1^{er} septembre 2020.

Pour faire face à la réorganisation du service, il propose la création d'un emploi occasionnel à temps non complet d'adjoint technique territorial de 2^o classe conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour la période du 1^{er} mars 2021 au 30 mai 2021
- **FIXE** la durée hebdomadaire de ce poste à 3/35^e.
- **DÉCIDE** que la rémunération de cet emploi sera calculée sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle de la catégorie C1 de la fonction publique territoriale.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail à établir.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

Suite à la divagation d'un chien, Il est demandé d'informer le locataire du 11 rue Moilleret à Lucy le Bois, propriétaire du chien, de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin que celui reste sous le contrôle de ces maîtres.

RDV avec le SDEY, la date du 15 février est retenue reste à finaliser l'heure de la réunion.

Réunion sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire CCAVM à Avallon le 12 février 2021

Réunion du GIDON de l'Avallonnais le 11 février 2021 à 14 heures à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

TABLEAU DE SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2021

TISSIER Joël	MAUPOIX Jean-Claude	CHORON Françoise
de CHASTELLUX Hugues présent jusqu'à point 4	LAFAIX Françoise	GUERREAU Gilles
ROUSSEAU Marie-Noëlle	BOUILLARD Baptiste Arrivé à 20h05	GOYET Julien
BALACÉ Émilie		